



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 116 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme

État du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat du Fonds	1	2
II. Gestion du Fonds et Conseil d'administration	2–3	2
III. Bénéficiaires	4	2
IV. Cycle d'approbation des aides financières	5	2
V. Paiement des contributions	6	2
VI. Cinquième session du Conseil d'administration (7-10 février 2000)	7–10	3
VII. Approbation et application des recommandations	11–12	4
VIII. Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage	13–17	4
IX. Évaluation des besoins	18–20	5
X. Collecte de fonds pour la sixième session du Conseil d'administration	21–23	6
XI. Comment verser des contributions au Fonds	24–25	6
XII. Renseignements supplémentaires	26	6

* A/55/150.

** Note explicative établie en application du paragraphe 1 de la section C de la résolution 54/248 de l'Assemblée générale : document présenté le 18 juillet 2000 seulement dans un souci d'actualité.

I. Mandat du Fonds

1. Par sa résolution 46/122 en date du 17 décembre 1991, l'Assemblée générale a établi le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (ci-après dénommé « le Fonds ») en vue, d'une part, d'aider les représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) de différentes régions qui s'occupent des formes contemporaines d'esclavage à participer aux délibérations du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage (ci-après dénommé « le Groupe de travail ») en leur fournissant une assistance financière, et d'autre part d'apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été violés par des formes contemporaines d'esclavage. Le Fonds est alimenté par des contributions volontaires provenant de gouvernements, d'ONG et d'autres entités privées ou publiques.

II. Gestion du Fonds et Conseil d'administration

2. En application de la résolution susmentionnée, le Fonds est administré conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies se rapportant aux fonds généraux d'affectation spéciale, par le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et assisté par un Conseil d'administration (ci-après dénommé « le Conseil »).

3. Le Conseil d'administration se compose de cinq personnes qui ont l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme et, en particulier, des formes contemporaines d'esclavage, et qui siègent à titre personnel, en tant qu'experts de l'Organisation des Nations Unies. Les membres actuels du Conseil, nommés par le Secrétaire général pour un mandat renouvelable de trois ans, en consultation avec le Président de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable, sont les suivants : Swami Agnivesh (Président, Inde); Theo van Boven (Pays-Bas); Cheikh Saad-Bouh Kamara (Mauritanie); Tatiana Matveeva (Fédération de Russie); et José de Souza Martins (Brésil).

III. Bénéficiaires

4. Selon les critères de sélection adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, peuvent bénéficier du fonds : a) des représentants d'organisations non gouvernementales s'occupant des formes contemporaines d'esclavage, qui, de l'avis du Conseil d'administration, ne seraient pas en mesure d'assister aux sessions du Groupe de travail sans l'assistance fournie par le Fonds et qui pourraient aider le Groupe de travail à comprendre de manière plus approfondie les problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage; et b) des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

IV. Cycle d'approbation des aides financières

5. Les demandes de prise en charge des frais de voyage et de financement de projets doivent être présentées au Groupe des fonds d'affectation spéciale du Service d'appui du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à Genève (voir les renseignements y afférents aux paragraphes 24 et 25 ci-après) au plus tard le 15 septembre 2000, en vue d'être examinées par le secrétariat du Fonds et du Conseil. Les demandes recevables seront examinées par le Conseil à sa prochaine session, durant la dernière semaine de janvier 2001. Le Conseil adoptera des recommandations qui seront soumises à l'approbation du Haut Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général. Les aides devraient être versées en février/mars 2001. Les bénéficiaires doivent ensuite rendre compte de façon satisfaisante, justificatifs à l'appui, le 1er décembre 2001 au plus tard, de l'emploi des fonds qui leur auront été versés pour financer des projets. Aucune nouvelle aide ne peut être envisagée tant qu'il n'a pas été rendu compte convenablement de l'emploi des aides préalablement versées.

V. Paiement des contributions

6. Afin de satisfaire aux exigences du cycle d'approbation des aides financières susmentionné et pour permettre de répondre aux nouvelles demandes de financement dans le courant d'une année donnée, les contributions volontaires nouvelles doivent être versées

au Fonds à la fin novembre au plus tard en vue d'être dûment comptabilisées par le Trésorier de l'ONU bien avant la session annuelle du Conseil. Les contributions qui n'auront pas été comptabilisées avant la session du Conseil seront reportées à l'année suivante.

VI. Cinquième session du Conseil d'administration (7-10 février 2000)

7. Le Conseil a tenu huit séances au cours desquelles il a examiné les informations que lui a transmises son secrétariat concernant la situation financière du Fonds et les nouvelles demandes de subvention. Il a également examiné la mise en application, par son secrétariat, des recommandations approuvées à sa quatrième session, en 1999. À cet égard, il a noté avec satisfaction que tous les bénéficiaires avaient exécuté scrupuleusement leurs projets. Le Conseil a entendu le secrétariat du Groupe de travail et le Comité des droits de l'enfant sur des questions intéressant les trois instances. Il a rencontré des représentants de l'ONG internationale Terre des hommes (Suisse) par l'intermédiaire de laquelle une subvention a été fournie, en 1999, à une autre ONG, le Foyer Maurice Sixto (Haïti). Le Conseil a également tenu sa réunion annuelle avec les donateurs.

8. Les contributions suivantes étaient disponibles à la cinquième session du Conseil :

Tableau 1
Contributions^a versées, à la disposition du Conseil à sa cinquième session (au 6 février 2000)

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays^b</i>	<i>Montant</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Lieu du versement</i>	<i>Contribution No</i>
France	16 357	1er décembre 1999	Genève	2
Saint-Siège	1 000	30 décembre 1999	Genève	1
Irlande	26 386	1er décembre 1999	Genève	2
Pays-Bas	34 799	20 janvier 2000	Genève	2
Pologne	5 000	6 octobre 1999	Genève	1
Arabie saoudite	10 000	22 juillet 1999	Genève	1
Afrique du Sud	7 589	7 avril 1999	Genève	2
Total partiel	101 131			

<i>ONG et particuliers</i>	<i>Montant</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Lieu du versement</i>	<i>Contribution No</i>
Étudiants de l'Instituto Tecnico Commerciale Statal O. Romero (Albino, Italie)	528	27 décembre 1999	Genève	3
Comité japonais des travailleurs pour les droits de l'homme (Tokyo)	671	30 août 1999	Genève	1
M. Trento Longaretti ^c (Bergamo, Italie)	3 145	8 décembre 1999	Genève	1
M. Sadiq M. Marafi (Genève)	993	7 septembre 1999	Genève	2
Operazione Terzo Mondo (Albino, Italie)	1 000	10 juin 1999	Genève	2
M. Yorio Shiokawa (Aichi-Ken, Japon)	336	30 août 1999	Genève	2
Fondation Sommet mondial des femmes (Genève)	2 815	22 juin 1999	Genève	1
Total partiel	9 488			
Total général	110 619			

^a Selon les avis d'encaissement officiels du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

^b Les contributions supplémentaires suivantes ont également été versées à temps mais n'ont pas encore été officiellement comptabilisées par le Trésorier de l'ONU : Japon : 53 000 dollars; Koweït 25 152 dollars. Bien que les avis d'encaissement officiels aient été reçus ultérieurement, ces contributions ont été prises en considération pour l'attribution de subventions.

^c M. Trento Longaretti, peintre italien très connu qui, avec la Mission permanente de l'Italie, a organisé une exposition de ses oeuvres au Palais des Nations et au Palais Wilson à Genève, a décidé de céder au Fonds le produit de la vente de plusieurs ouvrages. Le Conseil d'administration a apprécié cette initiative et en a remercié M. Longaretti.

9. Le Conseil d'administration a examiné 43 nouvelles demandes recevables de prise en charge de frais de voyage pour assister à la vingt-cinquième session du Groupe de travail (14-23 juin 2000), pour un montant

de 113 059 dollars et 25 nouvelles demandes de financement de projets pour un montant de 552 236 dollars.

10. Après avoir examiné les demandes à la lumière des critères de sélection établis, le Conseil a recommandé l'octroi de 17 subventions au titre des voyages, s'élevant à 30 800 dollars, en vue de permettre aux représentants d'organisations non gouvernementales de participer à la vingt-cinquième session du Groupe de travail. Le Conseil a également recommandé le financement de 17 projets, pour un montant de 83 500 dollars. Le montant total des aides recommandées en 2000 au titre des voyages et des projets s'élève à 114 300 dollars. La liste des bénéficiaires figure dans le rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme¹. Sur la liste des aides financières approuvées au titre des voyages², figurent les noms des organismes et des représentants et le thème qu'examinera le Groupe de travail. Sur celle des aides financières au titre de projets figurent les noms des organismes et des représentants, le titre du projet ou de la question considérée et le montant de l'aide.

VII. Approbation et application des recommandations

11. Toutes les recommandations formulées par le Conseil d'administration à sa quatrième session ont été approuvées par le Haut Commissaire aux droits de l'homme, au nom du Secrétaire général, le 17 février 2000. Au 5 juillet 2000, toutes les aides financières au titre des projets et des voyages avaient été versées. Le Conseil a également approuvé les recommandations suivantes : a) le Bureau de la Commission des droits de l'homme devrait continuer de donner au Président ou à l'un des membres du Conseil la possibilité de s'adresser brièvement à la Commission, au titre du point correspondant de l'ordre du jour, pour informer la Commission des activités du Conseil et de la situation financière du Fonds et pour présenter le rapport que le Secrétaire général adresse à la Commission sur le Fonds; b) les demandes d'aide au titre des projets pour 2001 ne devraient pas dépasser 15 000 dollars³.

12. Le Conseil a noté avec satisfaction que, grâce aux contributions versées par les donateurs réguliers ou nouveaux (y compris les gouvernements, les ONG, les étudiants italiens et d'autres particuliers), et à l'augmentation du nombre des demandes nouvelles soumises par des organisations non gouvernementales,

il avait pu recommander davantage d'aides financières que durant les années précédentes. Le tableau 2 ci-après fait apparaître cette progression.

Tableau 2
Aides financières approuvées, 1997-2000
(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Montant de l'aide</i>
1997	28 850
1998	–
1999	40 505
2000	114 300

VIII. Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage

13. Quinze des 18 bénéficiaires de bourses de voyage ont pu participer à la vingt-cinquième session du Groupe de travail, tenue à Genève du 14 au 23 juillet 2000. Les bourses des bénéficiaires qui n'ont pu se rendre à Genève ont été annulées. Eu égard à l'ordre du jour du Groupe de travail et au thème de l'allocation des bénéficiaires, il a été demandé à 12 de ces derniers de prendre part, du 14 au 16 juin, aux débats du Groupe relatifs à son thème de travail principal, à savoir la servitude pour dette, ainsi qu'à des questions telles que les enfants employés de maison qui travaillent. Les six autres bénéficiaires ont participé, du 19 au 21 juin, aux travaux du Groupe relatifs à des questions telles que l'exploitation sexuelle, en particulier d'enfants, et la traite d'êtres humains. Trois des bénéficiaires, qui étaient d'anciennes victimes de formes contemporaines d'esclavage, ont apporté leur témoignage à l'attention du Groupe de travail.

14. Au titre du point 7 de son ordre du jour, le Groupe de travail a examiné les activités et l'état financier du Fonds. Le Président du Conseil d'administration, Swami Agnivesh, et un autre membre du Conseil, Mme Tatiana Matveeva, ont participé aux travaux du Groupe de travail à leurs propres frais. Ils se sont entretenus avec les bénéficiaires du Fonds, ont présenté les rapports du Secrétaire général sur celui-ci (E/CN.4/2000/80 et E/CN.4/2000/80/Add.1) et ont remercié les donateurs du Fonds, qu'ils ont engagés à verser régulièrement de nouvelles contributions. Au

titre de ce point de l'ordre du jour, il a été demandé au Secrétaire du Fonds et du Conseil d'administration de fournir des informations supplémentaires sur l'état financier du Fonds.

15. Les membres du Groupe de travail, les bénéficiaires, les organisations non gouvernementales internationales et les donateurs ont félicité le Fonds et le Conseil d'administration du nombre accru de bénéficiaires, qui permettait au Groupe de travail d'approfondir sa connaissance de la situation concernant les formes contemporaines d'esclavage aux niveaux local, sous-régional et régional. Les débats et les recommandations du Groupe de travail seront consignés dans le rapport (E/CN.4/Sub.2/2000/...) que le Groupe soumettra à la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme à sa prochaine session (31 juillet-18 août 2000).

16. Le Groupe de travail a exprimé sa reconnaissance aux gouvernements, organisations et particuliers – dont de jeunes étudiants – qui ont versé des contributions au Fonds et les a encouragés à continuer de le faire. Il s'est déclaré satisfait de ce qu'une vingtaine de représentants d'organisations non gouvernementales, dont des victimes de formes contemporaines d'esclavage, aient pu participer à ses travaux avec à l'aide financière du Fonds et lui aient apporté un concours appréciable. Il a invité le Conseil d'administration à promouvoir la participation, à ses sessions annuelles, de particuliers et d'organisations du plus grand nombre de pays possible, conformément aux priorités de son ordre du jour. Il a noté avec satisfaction qu'une vingtaine de subventions au titre de projets avaient été versées par le Fonds à des organisations non gouvernementales locales s'occupant de questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage. Il a remercié vivement le Président du Conseil d'administration et le membre du Conseil susmentionné d'avoir participé à la session, à leurs propres frais, et invité les membres du Conseil d'administration à participer à sa vingt-sixième session, à laquelle il a décidé de continuer à examiner la situation et les activités du Fonds.

17. Le Groupe de travail a exprimé son appui aux travaux des membres du Conseil d'administration, en particulier leurs activités de collecte de fonds, et, réitérant l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122 à tous les gouvernements, aux organisations non gouvernementales, aux autres entités privées ou publiques et aux particuliers, leur a demandé

de verser des contributions au Fonds pour qu'il puisse s'acquitter dûment de son mandat en 2001.

IX. Évaluation des besoins

18. Le montant total des demandes de subvention reçues en 2000 s'élève à environ 700 000 dollars. De l'avis du Conseil d'administration, le Fonds, pour s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat, aura besoin de 300 000 dollars supplémentaires avant la sixième session du Conseil, qui doit se tenir au cours de la dernière semaine de janvier 2001.

19. Au 4 juillet 2000, les contributions indiquées au tableau 3 avaient été versées et étaient disponibles pour la sixième session du Conseil d'administration.

Tableau 3

Contributions disponibles à la sixième session du Conseil d'administration, au 4 juillet 2000^a

(En dollars des États-Unis)

États	Montant des contributions	Lieu où les contributions ont été versées	Date à laquelle leur versement a été effectué
Japon	50 000	New York	9 juin 2000
Total, États	50 000		
Organisations non gouvernementales (ONG) et particuliers	Montant des contributions	Lieu où les contributions ont été versées	Date à laquelle leur versement a été effectué
Élèves de l'école Archway (Royaume-Uni)	1 000	Genève	23 juin 2000
M. Daniel Prémont	120	Genève	29 mars 2000
Mme Halima Warzazi	500	Genève	19 juin 2000
Total, ONG et particuliers	1 620		
Total général	51 620		

^a Selon les informations dont dispose le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

20. Au 4 juillet 2000, de nouvelles contributions au Fonds avaient été annoncées par la Jamahiriya arabe libyenne (5 000 dollars) et par le Comité des travailleurs japonais pour les droits de l'homme de Tokyo (200 000 yen).

X. Collecte de fonds pour la sixième session du Conseil d'administration (janvier 2001)

21. À sa cinquième session, le Conseil d'administration a remercié le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de l'avoir aidé à collecter des fonds en adressant à tous les États, en octobre 1999, une lettre les invitant à verser de nouvelles contributions. Il a recommandé que le Haut Commissaire adresse aux donateurs une nouvelle lettre les engageant à verser des contributions supplémentaires, si possible avant la fin novembre, de manière que le Conseil puisse recommander une nouvelle augmentation du nombre de subventions.

22. Dans sa résolution 1999/18 du 25 août 1999 relative au Fonds, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a notamment pris note avec satisfaction de la participation de représentants d'organisations non gouvernementales financées par le Fonds et de leur concours appréciable aux travaux du Groupe de travail et encouragé leurs activités. Elle a remercié les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les particuliers qui avaient contribué au Fonds, en particulier les nouveaux donateurs, et engagé tous les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les autres entités privées et publiques et les particuliers à verser chaque année des contributions au Fonds pour lui permettre de s'acquitter dûment de son mandat. Elle a souligné qu'il fallait que des contributions soient versées au Fonds régulièrement et, si possible, avant la fin de l'année en cours. La Présidente du Groupe de travail, Mme Halima Warzazi, a fait valoir au cours de la session que l'appui apporté par le Fonds au Groupe de travail lui avait permis dans une large mesure d'approfondir sa connaissance des problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage dans un grand nombre de pays, conformément au mandat du Fonds.

23. Conformément à leur mandat, les membres du Conseil d'administration ont continué à élaborer plusieurs initiatives tendant à faire mieux connaître les activités du Fonds et du Conseil d'administration et à obtenir de nouvelles contributions, moyennant notamment l'élargissement de la base des donateurs et l'obtention de l'appui des jeunes, des organisations non gouvernementales concernées et du public. Le secrétariat du Fonds et du Conseil a contribué à l'élaboration de ces initiatives en fournissant aux donateurs intéres-

sés et potentiels toutes les informations disponibles sur le Fonds.

XI. Comment verser des contributions au Fonds

24. Les contributions volontaires aux Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant « l'assistance humanitaire » peuvent être versées par virement bancaire au Fonds général de l'Office des Nations Unies à Genève :

- a) En dollars des États-Unis (US\$) :
s/c Chase Manhattan Bank, New York;
A/C : 001-1-508629
UNOG General Fund
G/L: UN-0503456
US Banking Code: 021000021;
- b) En francs suisses (FS) :
s/c UBS AG
Boîte postale 2770, CH 1211 Genève 2;
Compte 240-CO-590-160.0
Adresse Swift : UBSWCHZH12A

25. Les contributions peuvent également être versées par chèques libellés à l'ordre de l'Organisation des Nations Unies. Ces chèques sont à adresser :

- a) À la Caisse de l'Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017
États-Unis d'Amérique
- ou
- b) Au Trésorier de l'Office des Nations Unies à Genève
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Mention doit être faite, sur les chèques, qu'ils doivent être versés au Fonds concernant l'esclavage (compte SH).

XII. Renseignements supplémentaires

26. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le secrétariat du Fonds et du Conseil d'administration en vous adressant au Groupe des

Fonds d'affectation spéciale, Département des services d'appui, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, CH-1211 Genève 10. Nos de téléphone: (41-22) 917 91 64/ 917 91 45/ 917 92 66. No de télécopie : (41-22) 917 90 17. Messagerie électronique : <eortado-rosich.hchr@unog.ch>; <dpremont.hchr@unog.ch>.

Notes

- ¹ Voir E/CN.4/2000/80/Add.1, annexes II et III.
- ² Le Conseil d'administration a noté que le Groupe de travail avait décidé de centrer les travaux de sa vingt-cinquième session sur le travail servile et la servitude pour dettes.
- ³ Voir E/CN.4/2000/80/Add.1.